Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260226-2026_12-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/12

Date de convocation :
19 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 13

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 26 février à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. GUILLARD André, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane.

Mme GUÉGAN Manon a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Avenant n°2 & 3 – Construction d'une MAM – lot n°2 – LE HO.

VU la délibération n°20241008 du 24 octobre 2024 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la MAM,
VU la délibération n°202563 du 11 décembre 2025 approuvant les avenants 2 & 3 du lot 2 pour le chantier de la MAM ;

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 11 décembre et les avenants :

Lot	Entre prise	Montant de base HT avant avenant	Avenant 1 HT Septembre	Avenant 2 HT Décembre	Avenant 3 HT Décembre	Nouveau Montant HT
2	LE HO	89 285.76€	1 824.23€	7 695.00€	2 451.00€	101 255.99

Monsieur Le Maire propose de modifier l'avenant n°2 dont les prestations de base ont évoluée comme suit :

Lot	Entre prise	Montant de base HT avant avenant	Avenant 1 HT	Avenant 2 HT	Avenant 3 HT	Nouveau Montant HT
2	LE HO	89 285.76€	1 824.23€	5513.20€	2 451.00€	99 074.19€

Il est également précisé que les indemnités de retard en cours de comptabilisation devraient compenser les plus-values.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°2 & 3
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

ADOPTÉ : à 11 voix pour
à 2 voix contre (Mme Aurélie VERA, Mme Christelle NOGUES)

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac (Morbihan)